

REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

En Mairie de Grandris le LUNDI 25 FEVRIER 2019 A 20 H 30

Convocation du 21 février 2019

Présents : Jean-Pierre GOUDARD, Colette FORY, Lionel GUIARD, Caroline CORTAY, Laurent DESPLASSE, Paul CRETIN, Fabienne MAYNARD, Célia TRUCHE, Karine MERVELAY, Jean-Luc CHUET, Aurélien DELHOMME.

Excusés/absents : néant

Démissionnaire : Kristell PERRIN, Raphaël PINARDON, Jean-Pierre PUJKIS, Stéphanie APPERCEL-CONVERT

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance : Laurent DESPLASSE

Compte rendu du 25 janvier 2019 : adopté à l'unanimité avec une question sur le chemin communal saccagé par le Gaec GIRIN ; il doit le remettre en état.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT RELATIVE AU PLATEAU SURELEVE ROUTE DE THIZY

Monsieur le Maire donne lecture de la convention définissant les conditions administratives, techniques et financières auxquelles sont réalisés les travaux de ce plateau surélevé sur la RD 504.

Délibération : acceptée à l'unanimité.

CESSION DE TERRAIN PAR L'HOPITAL DE GRANDRIS A LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal accepte la cession par l'Hôpital de Grandris Haute Azergues de 79 m² de terrain au lieu-dit « Les Grandes Terres » afin de classer en chemin rural l'accès à la maison de l'indivision FAURY. Les frais de bornage seront réglés par les demandeurs.

DELIBERATION DE CESSION DU BOULODROME A LA COMMUNE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la cession du boulodrome et de tout le tènement par la Boule les Amis afin que la commune le réhabilite : désamiantage, réfection du toit, des translucides, chauffage, mise aux normes électriques.

DELIBERATION DE CESSION DU TERRAIN L'ETOILE DU CCAS A LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette cession.

PCS (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)/DICRIM :

Sur présentation de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Grandris.

COR

. Service commun mutualisé « assistance à la passation des marchés publics » :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'adhérer au service commun/mutualisé « assistance à la passation des marchés publics » ainsi que les nouveaux tarifs.

. Demande de subvention ADEME pour la chaufferie bois à l'Odyssée (Contrat Objectif Territorial) :

Monsieur le Maire expose la volonté de la commune en matière de gestion de l'énergie et de développement des énergies renouvelables locales. Dit que le projet s'inscrit dans l'objectif du territoire, faire du Beaujolais Vert, un « Territoire à énergie positive » (TEPos) en 2050.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des autorités compétentes (ADEME et Région).

. Co-voiturage avec VHB : proposition 2 arrêts :

Vers la salle l'Etoile et route de Thizy.

TRAVAUX DU BOULODROME DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT :

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département du Rhône pour aider à financer les travaux.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018:

Fonctionnement : Les dépenses sont de 576 898.61 € et les recettes sont de 682 432.30 €
L'excédent est de 105 533.69 €.

Investissement : le montant des dépenses est de 330 024.27 € avec des recettes de 419 747.89 €, soit un excédent de 89 723.62 €.

Délibération : acceptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Association Prisonniers de Guerre de Grandris	220.00 €
Club du Sapin Vert	250.00 €
Association Aide à Domicile Haute Azergues (A.D.H.A)	900.00 €
A.G.R.A.F.	450.00 €
Etoile Grandrisienne Jeunesse Laique – Basket-Ball	1 000.00 €
Echo de la Montagne – Fanfare de Grandris	2 000.00 €
Prévention routière (Ecole publique)	170.00 €
Douceur de vivre	300.00 €
VHB (Vivre en Haut Beaujolais)	9 794.30 €
HVA Culture	3 295.70 €
Société de pêche (AAPPMA de Haute Azergues)	100.00 €
ADMR du Bois d'Oingt	100.00 €
C'est quoi ce baz'art	400.00 €
Ecole publique voyage (50 € par élève)	2 100.00 €
Soit un total de	21 080.00 €

Délibération : adoptée à l'unanimité.

AMF : VGEU AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DU SYSTEME DE SANTE SUR PROPOSITION DE LA FEDERATION HOSPITALIERE DE FRANCE :

Le Conseil municipal de GRANDRIS (Rhône) demande que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité, en particulier en zone rurale adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

POINT HOPITAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que la fusion entre l'hôpital de Grandris et le Centre hospitalier de Tarare a été adoptée par le Conseil de surveillance (1 abstention) avec des engagements sur le personnel, la cuisine et la blanchisserie internes.

En phase de recrutement d'un deuxième médecin.

En ce qui concerne la télémédecine évoquée, l'ARS priorise d'abord le Cantal et l'Ardèche.

D'un point de vue financier, le résultat est excédentaire grâce aux lits de médecine.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

. Travaux :

- La taille des platanes est en cours ainsi que les bouleaux du square route de St Nizier et un gros douglas à l'aire de loisirs qui sera débité en planches.
- Route de Thizy : un stop et une quille arrachée et quatre voitures tampons.
- Syder : extension du réseau route de Roue pour une construction d'une maison individuelle : 8 130.16 € qui seront payés en une seule fois (compensation taxe d'aménagement).

. Finances :

Réunion du budget : 8 mars à 18h30

. Cantine/garderie :

Les inscriptions en ligne sont opérationnelles depuis le 20 février, à ce jour 30 enfants sont inscrits.

Est-ce-que les menus peuvent apparaître sur le logiciel ?

La cinquième classe sera supprimée à la rentrée.

. Vins d'honneur :

Proposition de verres recyclables 20 cl pour les défilés.

URBANISME : DROITS DE PREEMPTION

- . M Gilles DA ROCHA RODRIGUES : AS 286 – Le Crêt de l'Ail
- . Mme Marie Claire AULAS : AC 44-45 – Le Pavillon
- . M Henri FAURY : AP 148-149 – Les Brosses
- . M Claude LEVERGNE et Mme LE GAL Rozenn : AB 808 – 13 place de l'Eglise

La commune ne préempte pas.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part (copie des courriers à chaque conseiller) de deux démissions transmises au Sous-Préfet de Villefranche le 5 février : Jean-Pierre PUJKIS et Stéphanie APPERCEL-CONVERT.
- Jean-Elie DELHOMME, agent d'entretien, recevra la médaille du travail pour 20 ans de services le 25 mars à 19h30.
- Le député Bernard PERRUT, délégué territorial, a adressé un courrier afin de solliciter les élus pour donner leur avis dans le cadre du grand débat national. Monsieur le Maire répond au courrier en évoquant les remarques et inquiétudes suivantes pour qu'elles soient remontées au sommet de l'Etat :
 - . Fiscalité locale (taxe d'habitation)
 - . Services publics : trésorerie de Lamure et bureau de poste de Grandris
 - . Mobilités : peu de lignes de car, mauvais fonctionnement de la ligne SNCF Paray-Lyon, désengagement du Département pour déneiger ses routes.
 - . Couverture santé : plus de médecin et aide à l'installation de nouveaux médecins ne fonctionne pas.
 - . Sous-Préfecture de Villefranche sur Saône : de moins en moins de prérogatives.
- Débat citoyen organisé par des administrés le vendredi 1^{er} mars à l'Odysée
- AG d'Azergues entreprendre : 21 mars à l'Odysée à 19h
- Est-ce que les réunions de quartier vont reprendre au Printemps et à l'Automne pour les gros hameaux ?
- Un défilé pour les conscrits aura lieu le vendredi 26 avril au soir et le dimanche 28 avril le matin.
- Prochain conseil : lundi 25 mars avec vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

